

4 Structure d'un URN

Contenu

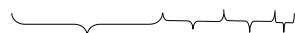
4	Structure d'un URN	1
4.1	Structure d'un URN	1
4.2	L'utilisation de l'urn:nbn en Suisse.....	1
4.3	Attribution d'espaces de sous-nom d'URN (urn:nbn:ch)	1
4.4	Origine du sigle pour les bibliothèques suisses.....	2
4.5	Origine du numéro d'identification (NISS)	2

4.1 Structure d'un URN

Un URN est composé de plusieurs domaines partiels organisés de façon hiérarchique. L'un de ces domaines est l'espace du nom (Namespace, NID), qui peut être composé de plusieurs espaces de sous-noms subordonnés (Subnamespaces, SNID), comme p.ex. "URN:NID:SNID-NISS". La Bibliothèque nationale suisse est responsable de la coordination des services d'attribution de l'URN dans le domaine urn:nbn:ch.

4.2 L'utilisation de l'urn:nbn en Suisse

urn:nbn:ch:bel-9373



urn	Uniform Resource Name (fixe)
nbn	National Bibliography Number (fixe)
ch	Identification du pays (fixe)
bel	Service d'attribution de l'URN, désigné par exemple par le sigle de la bibliothèque (be L = Bibliothèque nationale suisse)
937	Numéro d'identification (numéro unique du document au sein du service d'attribution)
3	Chiffre de contrôle (calculé automatiquement par un algorithme)

Pour le calcul du chiffre de contrôle, on consultera le site Web <http://nbn-resolving.de/nbnpruefziffer.php>.

4.3 Attribution d'espaces de sous-nom d'URN (urn:nbn:ch)

L'attribution d'un espace de sous-nom d'URN est du ressort de la BN. Les services d'attribution de l'URN sont définis si possible par un sigle. Le numéro d'identification proposé est une numérotation continue.

urn:nbn:ch:[sigle du service d'attribution]-[numéro d'identification][chiffre de contrôle]

Pour l'espace de sous-nom d'URN (SNID), seules les minuscules sont autorisées, mais pas les caractères spéciaux. Le caractère de séparation après le SNID doit être - . Dans la partie suivante (NISS), les minuscules et les majuscules sont autorisées, de même que les 6 caractères spéciaux -:/.+ (on privilégiera -).

L'attribution d'un espace de sous-sous-nom d'URN pour les bénéficiaires d'URN qui souhaitent attribuer les URN eux-mêmes est du ressort de la BN ou d'un autre service suisse d'attribution de l'URN. Les bénéficiaires d'URN sont définis si possible par un sigle.

urn:nbn:ch:[sigle du service d'attribution]-[sigle du bénéficiaire]-[numéro d'identification][chiffre de contrôle]

Les institutions qui ne peuvent pas être classées selon la structure des sigles de bibliothèques mais qui éditent un grand nombre de publications électroniques online (p. ex. certaines maisons d'édition) et qui aimeraient attribuer les URN elles-mêmes, demandent à la BN leur propre espace de sous-sous-nom d'URN. Ce dernier peut être p.ex. le nom du producteur lui-même, une abréviation appropriée ou une numérotation continue.

urn:nbn:ch:bel-[nom du producteur]-[numéro d'identification][chiffre de contrôle]
urn:nbn:ch:bel-[1]-[numéro d'identification][chiffre de contrôle]

Tous les objets numériques qui sont archivés à la BN reçoivent un URN (urn:nbn:ch), même ceux qui ont déjà un DOI ou un autre persistant identifier au moment de l'archivage. Cette indication est toutefois saisie comme une information supplémentaire dans la description bibliographique.

4.4 Origine du sigle pour les bibliothèques suisses

Pour l'attribution des espaces de sous-nom d'URN, la BN utilise les sigles existants de bibliothèques. La liste des sigles de bibliothèques est tenue à jour par la BN; la continuation de cette liste est donc du ressort de la BN. Si l'attribution des espaces de sous-nom d'URN est basée sur un système existant, l'investissement pour l'entretien de ces espaces de sous-nom est extrêmement faible. Comme l'espace de sous-nom sert uniquement à ce que des services autres que la BN puissent aussi attribuer des URN, il est en tout temps possible de modifier la systématique et d'utiliser les sigles de bibliothèques qui correspondent aux normes de ISO/DIS 15511 Information and documentation – International standard identifier for libraries and related organisations (ISIL). Ceci n'est toutefois prévu que lorsque la BN ne tiendra plus à jour la liste des sigles de bibliothèques.

Si dans le futur personne ne sait plus à quel service d'attribution correspond un ancien sigle de bibliothèque, cela n'a pas d'importance. Les URN des documents concernés restent malgré tout univoques.

Si le domaine d'attribution ne correspond pas à une bibliothèque suisse, mais à un domaine plus grand ou à un réseau, il est possible, après accord avec la BN, de s'éloigner du sigle de bibliothèque.

Lien vers le répertoire des sigles: <https://www.helveticaarchives.ch> (Recherche dans le plan d'archivage)

4.5 Origine du numéro d'identification (NISS)

Définition: le numéro d'identification (NISS) peut être un numerus currens ou un numéro de production univoque. Il ne doit pas présenter un nombre fixe de positions, mais peut être étendu ultérieurement en fonction des besoins.

La BN utilise un numerus currens suivi d'un chiffre de contrôle comme numéro d'identification unique.

Le but du numéro d'identification, une fois combiné avec la désignation du pays et l'espace de sous-nom, est de garantir une identification unique au monde et durable d'une publication électronique. La

BN renonce à refléter les structures dans le NISS. Les structures peuvent changer au fil du temps. Le risque de ne plus comprendre la structure d'un numéro d'identification dans le futur est élevé. Le risque d'utiliser un même numéro à double est aussi plus élevé.

Un numerus currens est idéal pour une attribution automatisée d'URN; de plus, l'attribution externe d'URN n'est possible qu'avec un URN ayant une numérotation continue.